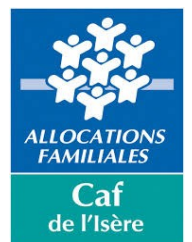


**MULTI-ACCUEIL «Petits Pas»  
13, rue Docteur Valois  
38610 GIERES  
TEL 04 76 89 35 20  
multi-accueil@gieres.fr**

# **PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2023**



# Sommaire

## **I. LE PROJET SOCIAL**

- 1.1 Différents établissements et partenaires sociaux
- 1.2 Population
- 1.3 Evolution depuis son ouverture

## **II. LE MULTI-ACCUEIL PETITS PAS**

- 2.1 Présentation du service collectif
- 2.2 Présentation du service familial
- 2.3 Le personnel
- 2.4 Organigramme et profils de postes

## **III. L'OBJECTIF PÉDAGOGIQUE**

- 3.1 Objectif général
- 3.2 Formations et réunions
- 3.3 Accueil des stagiaires

## **IV. LES VALEURS ET PRATIQUES ÉDUCATIVES**

- 4.1 Accueil des familles (rôle des parents, place dans la structure)
- 4.2 Prise en compte des besoins fondamentaux
- 4.3 Travail inter-âge

## **V. LE PARTENARIAT AVEC LES AUTRES STRUCTURES ET LES PROJETS ANNUELS**

- 5.1 Partenariat avec les autres structures
- 5.2 Projets annuels
- 5.3 Planning du personnel

## **VI. CONCLUSION**

# I. LE PROJET SOCIAL

La commune de Gières a mis en place depuis 1983, une politique petite enfance. Afin de répondre au mieux aux besoins de la population en ce qui concerne les modes de garde, elle a signé et renouvelé en partenariat avec la CAF, une convention territoriale globale (CTG).

En signant ces contrats successifs, le CCAS s'est engagé à dynamiser et offrir un accueil aussi bien qualitatif que quantitatif.

Ces contrats enfance jeunesse puis cette CTG ont permis à la commune de Gières de créer et soutenir quatre lieux d'accueil.

Pour s'adapter et répondre plus favorablement aux demandes de la population, la collectivité ouvre à compter de septembre 2008, la maison de la petite enfance.

La structure accueille : Le multi-accueil « Petits Pas » de 35 places (10 places en accueil familial et 25 places en accueil collectif) ainsi qu'un relais petite enfance (RPE)

En 2018, la maison de la petite enfance (MPE) élargit ses services avec la création d'un espace info petite enfance (EIPE) et en septembre 2019 d'un lieu d'accueil enfants parents (LAEP).

Les élus ont posé leurs objectifs en ce qui concerne la petite enfance :

1- Une offre la plus diversifiée possible (accueil collectif ou familial au sein de structures communales, associatives ou indépendantes) de façon à permettre :

- à chaque enfant d'avoir un mode de garde adapté à ses besoins  
- à ses parents de concilier au mieux vie familiale, professionnelle et sociale.

2- Un meilleur accès à tous avec une attention particulière aux familles les plus fragiles, aux enfants en situation de handicap, tout en étant attentif à favoriser la mixité sociale.

3- Veiller à la qualité d'accueil dans chacun de ces modes de garde et dans ce cadre favoriser la formation, l'accompagnement de tous les acteurs de la petite enfance.

4- Favoriser les liens entre tous les partenaires petite enfance et notamment en encourageant la mise en place de projets communs.

5- Accompagner les parents dans leur choix et dans les difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

## **1.1 Les différents établissements Petite Enfance et partenaires sociaux**

Les établissements Petite Enfance :

✓ **Une maison de la petite enfance regroupant :**

**Un multi-accueil « Petits pas »** comprenant :

- Un accueil familial : 10 équivalents temps plein
- Un accueil collectif comprenant 25 places modulées en accueil régulier, occasionnel et d'urgence.

**Un espace info petite enfance (EIPE)** qui accueille les familles en recherche d'un mode de garde et organise les commissions d'attributions des places.

**Un relais petite enfance** (RPE) qui accompagne les familles et assistantes maternelles indépendantes dans leurs démarches administratives et anime des temps collectifs pour les enfants.

**Un Lieu Accueil Enfants Parents** (LAEP) qui est un espace de jeu, de parole et de rencontre dédié aux jeunes enfants accompagnés d'un adulte ainsi qu'aux futurs parents. L'accueil est gratuit et sans inscription.

✓ **Un multi-accueil collectif associatif « l'Oiseau Bleu »** de 26 places dont 13 équivalents temps plein conventionnés avec le CCAS de Gières.

✓ **Une crèche parentale « les Lithops »** de 16 places dont 13 places conventionnées avec le CCAS de Gières.

Les partenaires :

- la caisse d'allocation familiale (CAF) accompagne financièrement la structure pour de l'investissement et des projets spécifiques
- la protection maternelle et infantile (PMI) assure des permanences au sein de la maison de la petite enfance une fois par semaine et effectue les contrôles.
- les différents services de la commune (bibliothèque, résidence autonomie, crèche parentale les « Lithops » et multi-accueil de « l'oiseau bleu », centre de loisirs, service jeunesse, service périscolaire, écoles, service culturel...)
- divers lieux à vocation découverte (muséum d'histoire naturelle, maison des jeux, théâtre, salle de spectacle le Laussy...)

## **1.2 Population**

Au dernier recensement en 2018, Gières comptait 6956 habitants. Nous notons une population qui a augmentée. 7200 en 2022.

<b>Années</b>	<b>2008</b>	<b>2013</b>	<b>2018</b>
<b>Population</b>	<b>6105</b>	<b>6203</b>	<b>6956</b>

Le nombre de naissances est en légère diminution

<b>Années</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Naissances</b>	<b>83</b>	<b>82</b>	<b>88</b>	<b>80</b>	<b>98</b>	<b>83</b>	<b>74</b>	<b>73</b>	<b>71</b>

### **1.3 Evolution depuis son ouverture :**

Le multi-accueil a été ouvert en septembre 2008, avec une capacité d'accueil de 45 places.

Il fait suite au regroupement des structures suivantes :

- la halte garderie - capacité 20 places - ouverte en 1987 - amplitude d'ouverture : 8h30 - 17h30 - 3 journées continues par semaine.
- la crèche familiale - capacité 20 places - 10 assistantes maternelles ouverte en 1989 - amplitude d'ouverture : 7h30 - 18h30.

En 2018, l'offre d'accueil est modifiée et passe de 20 places à 15 en accueil familial compte tenu d'une baisse d'effectif d'assistantes maternelles.

En 2021, les places d'accueil familial sont équivalentes à 10 places et celles en accueil collectif à 25 places.

Le multi-accueil est intégré dans les locaux de la Maison de la Petite Enfance, qui regroupe un RPE, un EIPE, un LAEP, et une permanence de la PMI.

## **II. LE MULTI-ACCUEIL « petits pas » :**

C'est une structure sociale qui a pour mission d'accueillir pendant la journée, des enfants de 10 semaines à 6 ans. L'accueil d'enfants porteurs de handicap ou souffrant d'une maladie chronique compatible avec la vie en collectivité est possible.

C'est un lieu de socialisation, d'éveil pour l'enfant et un espace ressources pour les parents qui veulent associer vie professionnelle et vie familiale.

Les décrets du 1er août 2000, du 20 février 2007, du 7 juin 2010, du 30 août 2021 relatifs aux établissements de jeunes enfants ainsi que les circulaires CNAF (n° 2014-009 du 26 mars 2014 et celle n° 2019-005 du 5 juin 2019) définissent les modalités d'applications du fonctionnement des structures :

La collectivité s'engage à accueillir « les enfants dont les parents sont engagés dans un parcours de réinsertion sociale ou professionnelle, dont les ressources sont inférieures au montant forfaitaire du RSA », « Elle veille à ce que la mixité sociale soit garantie et que les enfants de famille en situation de pauvreté puissent être accueillis. »

Le multi-accueil est un lieu de vie où les enfants et familles sont au cœur du fonctionnement. Le lien avec les partenaires et lieux extérieurs sont privilégiés.

La charte nationale d'accueil du jeune enfant est le fil conducteur de l'organisation pédagogique du multi-accueil. Arrêté du 23 septembre 2021 portant création d'une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.

Un règlement de fonctionnement est établi dans le cadre de la prestation de service unique (PSU) et est validé par la CAF.

## **Le multi-accueil regroupe :**

- **un accueil collectif**
- **un accueil familial**

**Ces accueils fonctionnent en parallèle et en complémentarité en respectant la spécificité de chacun et la richesse du travail en commun.**

### **2.1 L'accueil collectif : 25 places modulées**

Au sein des locaux de la MPE, les enfants évoluent dans un environnement adapté à leurs besoins et leur développement. Une équipe pluridisciplinaire accueille les familles, organise les journées dans un environnement collectif sécurisant tout en respectant l'individualité de chaque enfant.

Il est proposé trois types d'accueils :

- **Un accueil régulier** : il répond à des besoins connus à l'avance et récurrents . La notion de régularité ne renvoie pas à une durée mais à une répétition . Les parents s'engagent pour un accueil régulier avec un contrat horaire hebdomadaire défini entre les familles et la responsable de la structure.
- **Un accueil occasionnel** : il répond à des besoins connus à l'avance, ponctuels et non récurrents. Les enfants sont accueillis de façon discontinue, sur une réservation conseillée 15 jours à l'avance, sur une base horaire correspondant aux besoins des familles. Dans la semaine en cours, d'autres réservations sont possibles, selon le nombre de places disponibles. C'est un lieu adapté à l'acquisition de l'autonomie et à la découverte de la collectivité et cela permet aux parents de se libérer quelques heures.
- **Un accueil d'urgence** : il répond à une nécessité d'accueil exceptionnel lorsque les besoins des familles ne peuvent être anticipés . Il s'agit du cas où l'enfant n'a jamais fréquenté la structure et pour lequel les parents souhaitent bénéficier d'un accueil en urgence.

### **2.2 L'accueil familial : 10 places**

Au domicile de l'assistante maternelle, c'est un mode d'accueil qui privilégie les rythmes et les besoins de l'enfant et favorise une relation personnalisée entre l'assistante maternelle et la famille. Il procure une ouverture sur l'environnement social à travers les jeux, les activités diverses, les sorties, un développement harmonieux et une acquisition de l'autonomie de l'enfant.

Les enfants de l'accueil familial participent à un temps collectif 2 à 3 fois par mois, au sein des locaux de la Maison de la Petite Enfance. La responsable de l'accueil familial organise et anime ces matinées avec les assistantes maternelles. Cela favorise l'apprentissage à la vie de collectivité et une cohésion de groupe.

Un travail d'équipe lie les assistantes maternelles, la directrice, l'adjointe, et l'équipe de l'accueil collectif grâce à des réunions communes. L'équipe d'encadrement assure

des visites régulières au domicile des assistantes maternelles et se rend disponible à tout moment pendant l'accueil des enfants.

Le projet de vie sociale qui suit est celui de ce multi-accueil. **Il est l'expression d'une dynamique d'équipe, un guide pour vivre ensemble au quotidien : enfants, parents et professionnels.**

### **2.3. Le personnel**

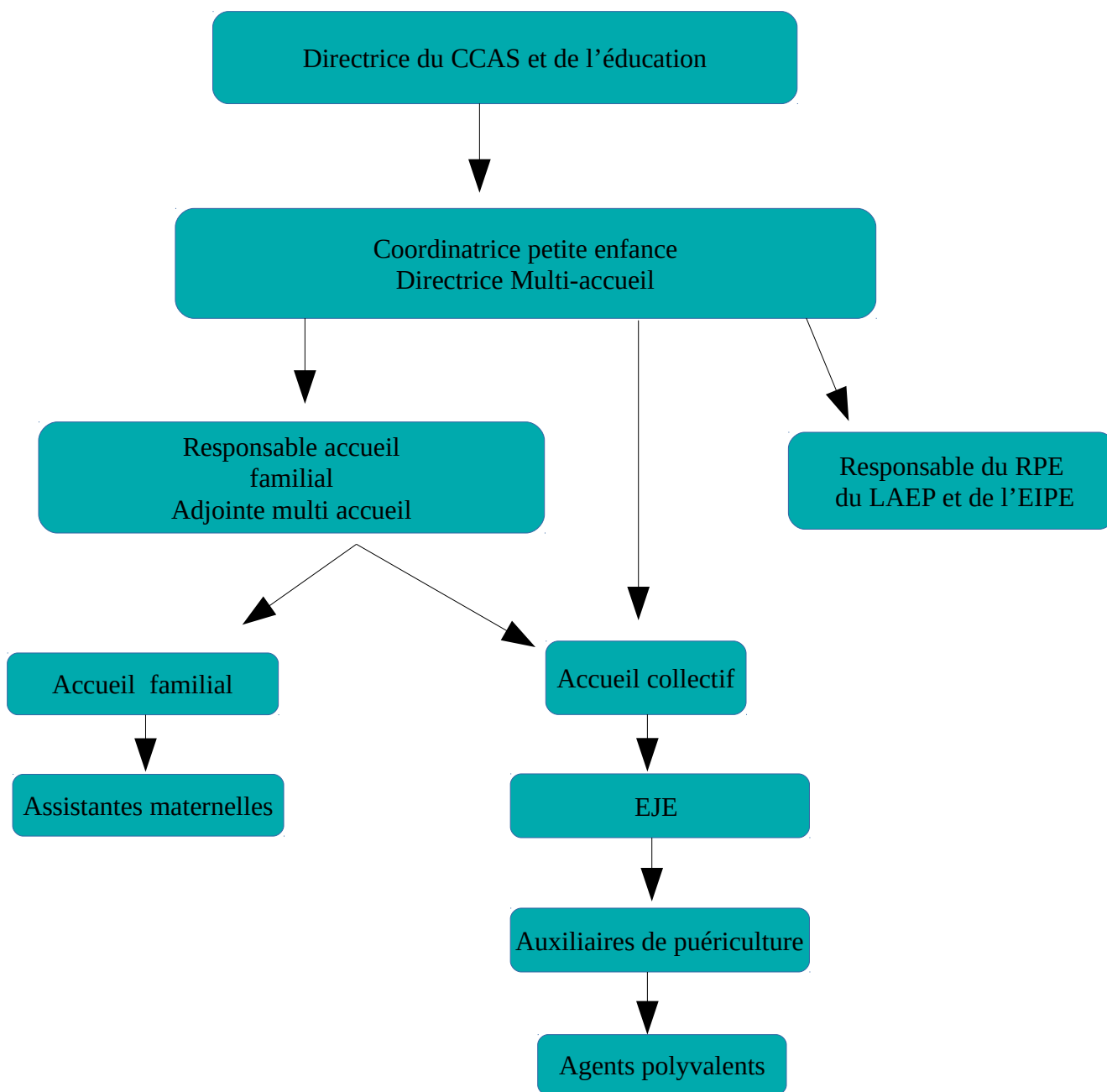
L'encadrement du multi-accueil est assuré par :

- une directrice éducatrice de jeunes enfants à 70% (+ 30 % de coordination)
- une directrice adjointe, puéricultrice «accompagnant santé» à 60 % (+20 % d'animation)

L'équipe pédagogique est composée de :

- une éducatrice de jeunes enfants (EJE) à 100%
- quatre auxiliaires de puériculture (AP) à 100%
- six assistantes maternelles
- deux agents techniques polyvalents : 1 à 80% (cuisine, tâches ménagères) et 1 à 100% : (lingerie, tâches ménagères)
- Un référent santé et accueil inclusif (qui est médecin) 30 heures annuelles
- une psychologue qui anime 9 séances par an d'analyse de la pratique de 1h30

# ORGANIGRAMME maison petite enfance



**PROFIL DE POSTE :**  
**COORDINATRICE PETITE ENFANCE**  
**DIRECTRICE DU MULTI-ACCUEIL**

**Rôle**

- Direction d'un établissement et coordination des activités des établissements et services de la petite enfance dans le cadre du projet global de la collectivité en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs

**Missions et responsabilités**

- organise et met en œuvre la politique petite enfance engagée par le CCAS
- développe les partenariats communaux d'agglomération, institutionnels et associatifs
- prépare, suit, évalue les projets des établissements en lien avec la politique petite enfance de la CAF, soutient et coordonne des actions qui garantissent la mise en place des projets
- restitue un bilan qualitatif et quantitatif des actions menées
- est garant du budget petite enfance et analyse l'évolution
- est référent technique des actions
- conseille et assure une assistance aux élus
- manage et encadre les équipes des services communaux
- dirige un établissement petite enfance

**Missions secondaires**

- fait un bilan annuel et analyse le développement de la CTG
- prépare le budget prévisionnel de l'année suivante
- prépare et anime les réunions d'équipe pour les suivis de projets
- suit et répond aux besoins des assistantes maternelles à leur domicile
- régisseur adjoint de recette en cas d'absence de l'adjointe.

**Relations fonctionnelles**

- interne : élus, services municipaux
- externe : interlocuteur entre la commune et les institutions compétentes en matière de petite enfance (conseil, partenariat,..)

## **PROFIL DE POSTE :** **DIRECTRICE ADJOINTE DU MULTI-ACCUEIL**

### **Rôle**

- En étroite collaboration avec la coordinatrice de la petite enfance, dirige les assistantes maternelles de l'accueil familial et assiste la coordinatrice dans la gestion du multi accueil

### **Missions et responsabilités**

- référent santé inclusif de la structure
- **Accueil familial : assistantes maternelles :**
- garanti un travail de qualité pour les enfants et leur famille à travers l'écoute et le respect des valeurs éducatives
- élabore avec les assistantes maternelles les valeurs essentielles au bon développement des enfants et à l'acquisition de leur autonomie,
- encadre et gère les assistantes maternelles, suivie des présences et dépannage relais
- suit et répond aux besoins des assistantes maternelles à leur domicile
- accompagne les familles dans l'accueil de l'enfant chez l'assistante maternelle et instaure un climat de confiance et de soutien à la fonction parentale
- anime les jardins d'enfants
- garanti le respect des normes d'hygiène et de sécurité au domicile de l'assistante maternelles
- assure le lien avec les familles
- anime et met en œuvre des actions éducatives et notamment lors des temps collectifs
- **Multi accueil :**
- organise et contrôle les soins et la surveillance médicale au quotidien des enfants en collaboration avec le médecin de la structure,
- garanti un travail de qualité pour les enfants et leur famille à travers l'écoute, le respect et des valeurs éducatives
- assure le lien avec les familles (côté accueil familial)
- suit les états de présence des enfants (journaliers, mensuels)
- régisseur de recettes
- gère la participation financière des familles et la tenue de la régie
- développe le partenariat avec les autres structures de la commune
- assure la veille juridique, sanitaire et sociale de la structure
- gère les commandes de repas de l'accueil collectif

### **Missions secondaires**

- propose et anime les réunions d'équipe pour les suivis de projets et répond aux besoins de l'équipe
- prend en charge de la responsabilité de la structure, en l'absence de la directrice de structure

### **Relations fonctionnelles**

- interne : relations permanentes avec les familles
- coopération avec la coordinatrice et les équipes de la petite enfance

# **PROFIL DE POSTE DE L'ÉDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS**

## **Rôle**

- Conçoit, coordonne et met en œuvre les projets pédagogiques et les activités des enfants du multi accueil

## **Missions et responsabilités**

- accueille l'enfant et sa famille, en instaurant un climat de confiance et de soutien à la fonction parentale
- suit individuellement l'enfant tout au long de son temps de présence en respectant son rythme de vie
- anime et met en œuvre des activités éducatives, réalise des supports d'activités et des projets
- élabore des projets entre les partenaires de la collectivité (crèche, bibliothèque, ...)
- met en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité des locaux, prévient les accidents grâce à un aménagement de l'espace adapté
- recense et fait part du travail de l'équipe, de ses besoins au responsable de la structure
- participe à la prise en charge d'enfants porteurs de handicaps
- participe à l'accueil et à la formation des stagiaires
- garanti l'organisation journalière des collègues de travail et est leur référent dans la mise en place d'une bonne cohésion d'équipe
- assure et participe aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être des enfants
- sait repérer des signes de fièvre et les signale à la responsable

## **Missions secondaires**

- participe à la désinfection du matériel
- seconde la responsable ou son adjointe, en l'absence de l'une ou de l'autre
- participe à l'achat des matériels et jeux

## **Relations fonctionnelles**

- interne : l'équipe du multi-accueil
- externe : collectivité et parents, bibliothèque, crèche, PMI

# **PROFIL DE POSTE DES AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE**

## **Rôle**

- Organise et effectue l'accueil et la mise en place d'activités auprès d'enfant de 3 mois, afin de contribuer à son développement dans le cadre du projet d'établissement d'une structure

## **Missions et responsabilités**

- accueille l'enfant et sa famille en respectant les valeurs du service public
- suit individuellement l'enfant tout au long de sa journée en respectant son rythme de vie (sieste, repas, ...), en assurant les soins d'hygiène et de confort (changes, ...)
- crée et met en œuvre des conditions nécessaires au bien-être et à la sécurité des enfants
- prépare et propose des activités, conformément aux objectifs fixés par l'équipe et le projet pédagogique de la structure et impulsé par l'éducatrice de jeunes enfants, afin d'aider l'enfant dans l'acquisition de son autonomie
- s'implique dans le projet pédagogique impulsé par l'éducatrice de jeunes enfants, transmet les informations, a une écoute vis-à-vis de ses collègues de travail pour former une véritable cohésion d'équipe
- participe à l'accueil et à la formation des stagiaires

## **Missions secondaires**

- est référent ponctuel d'un enfant au moment de son adaptation
- participe à la désinfection du matériel
- remplace ponctuellement l'agent technique dans ses missions d'hygiène et d'entretien des locaux
- administre des médicaments sur ordonnance, par délégation du responsable, en cas d'urgence

## **Relations fonctionnelles**

- est le référent ponctuel d'activités mises en place en partenariat avec d'autres structures (bibliothèque, résidence de personnes âgées, crèches, psychomotriciens, ...)

# **PROFIL DE POSTE DE L'AGENT TECHNIQUE ENTRETIEN POLYVALENT/LINGÈRE**

## **Rôle**

- Effectue les travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des surfaces et des locaux de la structure de la Maison de la Petite enfance. Gère l'entretien et le flux du linge de la structure.

## **Missions et responsabilités**

- assure l'entretien des locaux du multi-accueil et du relais assistantes maternelles (bureau, tables, chaises, salles de change, toilettes, ...), ainsi que le matériel directement en contact avec les enfants (lits, literie, couettes, draps, jouets, tapis,...)
- respecte les règles d'hygiène et de sécurité dans les tâches quotidiennes (produits dangereux)
- assure le nettoyage, la désinfection, la remise en état et le rangement du linge (bavoirs, couettes, draps, gants,...)
- gère le flux du linge sale et propre dans les salles d'activités et de restauration
- gère les produits et stocks et garantit le respect des règles de sécurité avec les produits dangereux et polluants
- repère les dysfonctionnements des appareils électroménagers et les signale aux responsables
- accueille les parents et recueille les informations si besoin

## **Missions secondaires**

- prise en charge des enfants pour l'aide aux activités en fonction des besoins de l'équipe (soins de confort, hygiène...)
- peut être appelé à remplacer ponctuellement l'agent polyvalent d'entretien/cuisine
- en cas d'absence d'un membre de l'équipe éducative et dans la mesure où l'agent connaît bien les enfants il peut aider dans la prise en charge d'un groupe d'enfants

## **Relations fonctionnelles**

- est en relation étroite avec toute l'équipe du multi-accueil et des assistantes maternelles (réunion d'équipe, supervision psychologique,...)

# **PROFIL DE POSTE DE L'AGENT TECHNIQUE POLYVALENT**

## **ENTRETIEN CUISINIER**

### **Rôle**

- Participe aux missions de réception, distribution et de service des repas auprès des enfants de 0 à 4 ans.
- participe aux tâches d'entretien des locaux et du matériel.

### **Missions et responsabilités**

- assure l'entretien des locaux du multi-accueil et du relais assistantes maternelles Assure l'entretien, le nettoyage, la désinfection du matériel directement en contact avec les enfants (lits, literie, couettes, draps, jouets, tapis,...)
- réalise des tâches préalables à l'élaboration et à la finition des repas
- respecte les procédures et effectue les contrôles selon les normes HACCP
- réalise des techniques culinaires de base, des présentations et décorations de plats, dans le respect des règles d'hygiène
- repère les dysfonctionnements et les signale aux responsables
- applique les consignes du projet d'accueil de l'enfant (respect et contrôle des régimes alimentaires)
- applique les procédures d'entretien et de désinfection des locaux/cuisine, poubelles et matériel électroménager
- gère les stocks des produits alimentaires
- accueil les parents afin de recueillir les informations relatives à leurs enfants

### **Missions secondaires**

- prend en charge et aide à la mise en place d'activités auprès des enfants, dans la mesure où elle connaît les enfants, si un membre de l'équipe éducative est absente.
- remplace l'agent technique entretien/lingerie lors de ses absences.

### **Relations fonctionnelles**

- est en relation étroite avec toute l'équipe du multi-accueil et des assistantes maternelles (réunion d'équipe, supervision psychologique,...)

# **PROFIL DE POSTE DE L'ASSISTANTE MATERNELLE**

## **Rôle**

- Accueille les enfants de 0 à 4 ans à son domicile pendant la journée

## **Missions et responsabilités**

- accueille l'enfant et ses parents à son domicile et recueille les informations nécessaires au bon fonctionnement de la journée
- suit individuellement l'enfant pendant sa présence journalière dans le respect des rythmes de vie
- met en œuvre des conditions d'hygiène, de sécurité et de bien-être de l'enfant à son domicile.
- prévient les accidents domestiques
- assure les soins d'hygiène et de confort de l'enfant et repère des signes de fièvre ou de l'enfant en souffrance
- assure l'entretien du matériel qui lui est confié (lit, poussette, transat)
- propose des activités d'éveil à l'enfant, en fonction de son développement psychomoteur.
- participe au projet pédagogique. Amène l'enfant à l'autonomie
- assure les besoins alimentaires de l'enfant, en lui assurant une alimentation équilibrée, variée et confectionnée avec soin et hygiène
- participe aux formations proposées par les différents organismes
- assure dans le cadre de sa disponibilité et de son agrément, des dépannages relais

## **Missions secondaires**

- renfort occasionnel sur le multi-accueil, lorsqu'elle n'a pas d'enfant à domicile
- contribue à l'animation du jardin d'enfants

## **Relations fonctionnelles**

- est en relation étroite avec l'équipe du multi-accueil pour des temps de concertation avec le psychologue, réunions d'équipe, rencontres avec la collectivité, les parents, ...

### III. OBJECTIFS

- a. Suite aux décrets d'août 2000, de février 2007 la principale mission des établissements et des services d'accueil est « de veiller à la santé, à la sécurité et au bien être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement. Ils concourent à l'intégration sociale des enfants sains, porteurs d'un handicap ou atteints d'une maladie chronique compatible avec la vie en collectivité. Ils apportent leur aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier vie professionnelle et vie familiale. »
- b. Nous accueillons des familles en situation d'insertion sociale et professionnelle et dont les ressources sont inférieures au montant forfaitaire du RSA et à la mixité sociale, comme le définit la circulaire n°2014-009.  
L'équipe du multi-accueil prend en compte ces obligations fixées par la loi. D'autre part, nous nous fixons aussi des objectifs plus précis liés au fonctionnement général de la structure :

#### **3.1 Les objectifs généraux de l'équipe**

- **Respecter le rythme de vie de l'enfant au niveau des besoins fondamentaux qui sont : le sommeil, l'alimentation, l'éveil et les besoins affectifs.**
  - **Organiser un accueil sécurisant, rassurant, apaisant répondant au mieux aux besoins des enfants tout en échangeant avec les familles.**
- Proposer un environnement où les enfants s'épanouissent et grandissent de façon à ce que chacun trouve sa place malgré les contraintes de la collectivité.
  - Bien accueillir un enfant veut dire accueillir ses parents, écouter leurs attentes, les accompagner dans leur rôle parental, tout en respectant la place de chacun.
  - Offrir à l'enfant et à sa famille des relations de qualité avec des adultes compétents et disponibles.
  - Consacrer une importance toute particulière à la communication. C'est le vecteur indispensable qui permet d'instaurer un climat de confiance entre les parents, l'équipe et l'enfant.
  - Se donner les moyens d'accueillir avec le plus grand soin les enfants en les observant, en établissant une relation de confiance, en étant attentif au stade de maturité psychologique, physique et affectif afin de les accompagner vers l'autonomie et la socialisation.
  - Les heures d'arrivée et de départ des enfants sont établies en fonction des besoins d'accueil des parents et du respect du projet pédagogique. Il est en effet souhaitable que l'enfant ait du temps pour investir l'espace, entrer en relation avec les enfants et adultes, profiter des activités proposées .
  - Tout enfant sera accueilli pour une durée minimale de 2 heures 30 afin de préserver le temps d'activité et d'intégration dans son groupe, en conformité avec le projet d'établissement.
  - Apporter aux enfants les moyens d'acquérir des repères afin qu'ils appréhendent la séparation et l'intégration dans cet espace d'accueil et dans le groupe d'enfants dans lequel ils sont accueillis : adaptation progressive programmée, attribution d'un référent, activités à heures précises. Cela

nécessite une arrivée avant 9h30 le matin, d'un départ avant 12h et d'une arrivée entre 13h30 et 14h30 dans le cadre d'un accueil sur la demi-journée, et d'un départ après 16h30 le soir et au plus tard à 18h30.

Tableau concernant les horaires des enfants inscrits en accueil occasionnel

	Plages d'ouverture	Heure d'arrivée Occasionnelle	Heure de départ Occasionnelle
Matin	8h30-12h	Entre 8h30 et 9h30 au plus tard	Départ entre 11h30 et 12h
Après midi	13h30-17h30	Entre 13h30 et 14h au plus tard	Départ entre 16h30 et 17h30
Journée	8h30-17h30	Entre 8h30 et 9h30 au plus tard	Départ entre 16h30 et 17h30

Tableau concernant les horaires des enfants inscrits en accueil régulier

	Plages d'ouverture	Heure d'arrivée	Heure de départ
Matin	7h30-12h	Entre 7h30 et 9h30 au plus tard	Départ entre 11h30 et 12h
Après midi	13h30-18h30	Entre 13h30 et 14h au plus tard	Départ entre 16h30 et 18h30
Journée	7h30-18h30	Entre 7h30 et 9h30 au plus tard	Départ entre 16h30 et 18h30

### **3.2. Les formations et les réunions**

- Le personnel a accès à des formations proposées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) afin d'enrichir son expérience professionnelle.
- Un recyclage des gestes d'urgence est mis en place régulièrement et a eu lieu en avril 2022 pour le personnel du multi-accueil.
- Chaque année, une journée pédagogique, est organisée. Le thème permet une réflexion commune, une prise de recul, et une remise en question de nos pratiques professionnelles.
- Chaque année, 9 séances « analyse de la pratique » de 1h30 sont organisées avec le personnel du multi-accueil (accueil collectif et familial) et un psychologue. Elles ont pour but d'échanger sur des situations vécues afin d'adapter nos comportements face au public accueilli.
- Les réunions d'équipe se déroulent régulièrement en dehors de la présence des enfants. Elles sont indispensables au bon fonctionnement d'une équipe. Elles nous permettent d'échanger sur notre travail quotidien, de préparer des fêtes, de monter des projets, de gérer les conflits ... elles permettent d'assurer une cohésion d'équipe et une cohérence éducative.

### **3.3. L'accueil des stagiaires**

Nous accueillons des stagiaires de différents instituts ou écoles :

- Auxiliaires de puériculture, infirmiers, puériculteurs, éducateurs de jeunes enfants, psychomotriciens et cap accompagnant éducatif petite enfance.
- Certains stagiaires viennent aussi des collèges ou lycées pour des stages de découverte.

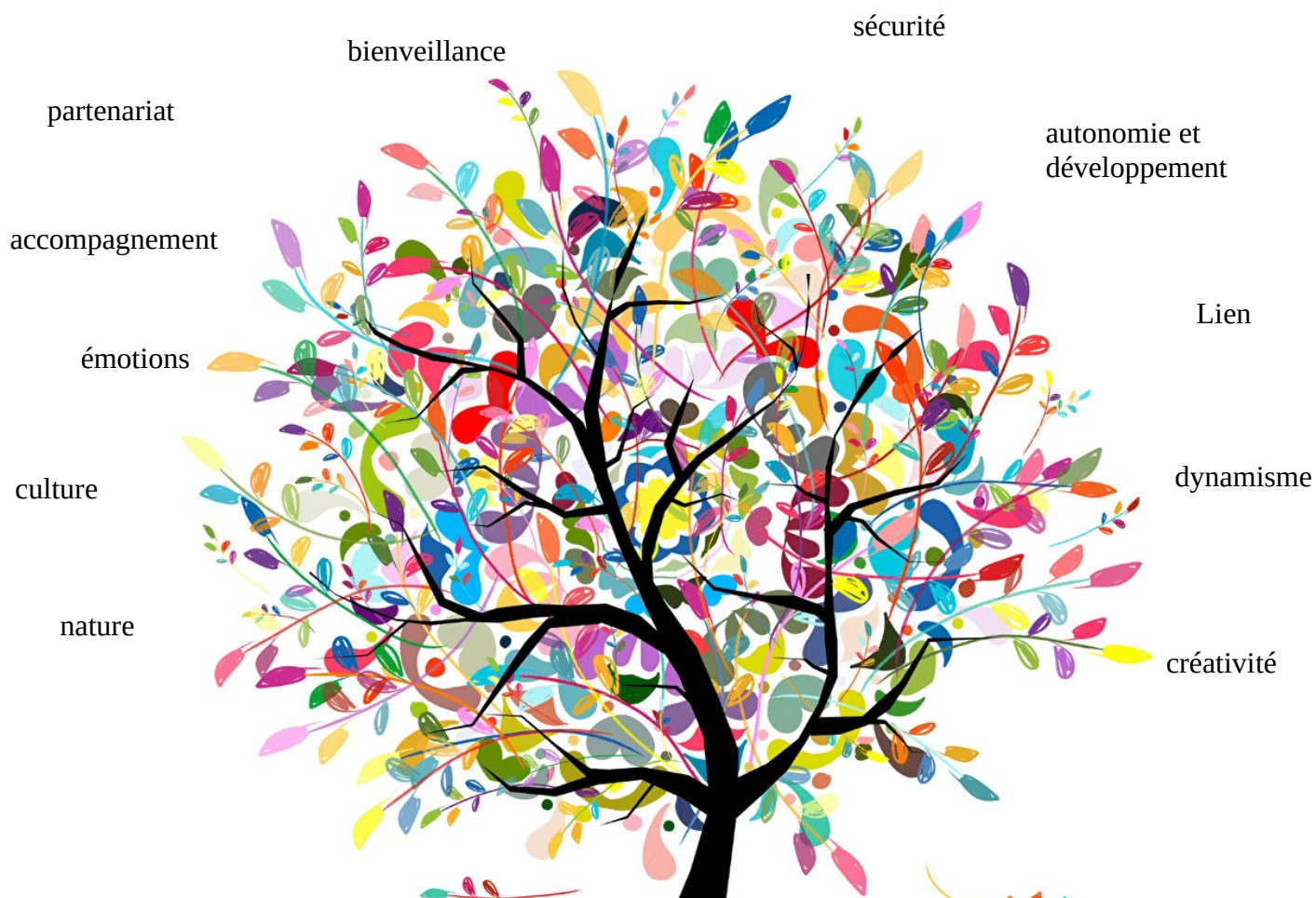
Dès son arrivée, des informations sont données à l'élève lui permettant de connaître le fonctionnement du service. L'élève présente ses objectifs qui motivent son stage pour que l'équipe s'adapte au mieux à sa démarche. Un livret d'accueil du stagiaire permet un échange concernant le cadre du stage entre la directrice et l'élève.

Pendant les premiers jours, le stagiaire commence par une période d'observation. Elle lui permet de trouver matière à se former avant de s'impliquer progressivement.

Le stagiaire participe à la vie de la structure tout en gardant une place particulière. En effet, nous souhaitons à travers sa période de stage, lui apporter un environnement qui lui permette d'atteindre ses objectifs. C'est lui qui gère son stage et fait ses recherches, en fonction de ce qu'il veut construire.

Des bilans sont faits régulièrement pour ajuster les comportements et les actions en fonction de ses objectifs.

## **IV. VALEURS ET PRATIQUES ÉDUCATIVES**



L'équipe du multi-accueil travaille avec les valeurs énoncées dans le cadre national pour l'accueil du jeune enfant ([décret n° 2021-1131](#) du 30 août 2021)

### **4.1. Accueil des familles**

- **Inscription de l'enfant**

L'inscription de l'enfant est souvent le premier contact entre la famille et la structure. La constitution du dossier entre la directrice ou son adjointe et les parents est centrée sur le règlement intérieur, le remplissage de fiches de renseignements, la mise en place de l'adaptation et la présentation de la structure. C'est l'occasion d'un échange sur les besoins et intérêts qui ont amené la famille à mettre en place un mode de garde. Après le premier contact, la directrice ou son adjointe fait le lien avec la personne qui sera le référent de l'enfant. La famille est libre de poser toutes les questions qu'elle souhaite sur le fonctionnement de l'accueil collectif ou familial. Il nous semble indispensable qu'un climat de confiance s'installe entre les familles et

l'équipe. Ce moment est l'occasion de tenir compte de la spécificité de chacun et d'avoir un échange sur les besoins des familles et de l'enfant.

- **Adaptation**

Accueillir un enfant, c'est prendre en considération les difficultés qui se jouent lors de la séparation d'avec ses parents afin qu'il crée de nouveaux liens.

Cette période d'adaptation va permettre à l'enfant de :

- repérer les lieux
- créer de nouveaux liens
- se familiariser avec le personnel
- se séparer progressivement de ses liens affectifs et acquérir progressivement un peu plus d'autonomie.

La prise en charge de chaque enfant est individualisée afin de respecter aux mieux ses rythmes et de lui offrir un maximum de repères. C'est pour cela que l'adaptation n'est pas limitée dans le temps.

L'adaptation permet :

- à l'équipe d'accompagner l'enfant, de veiller à ce que la séparation soit la plus sereine possible, de construire des liens de confiance qui vont favoriser son intégration.
- aux parents une meilleure gestion de la séparation et des retrouvailles avec leur enfant.

Sur le multi-accueil, l'adaptation se déroule en plusieurs temps.

La première fois, l'enfant vient de ½ heure à 1h avec son ou ses parents et est accueilli par une personne qui sera son référent. Il aura connaissance des rythmes de vie de l'enfant, de ses habitudes alimentaires et de ses acquisitions motrices et sensorielles.

La seconde fois, l'enfant reste ½ heure à 1h avec son référent.

La troisième fois, l'enfant reste 45 minutes à 1h15 avec son référent.

La quatrième fois, l'enfant reste 1 heure à 2h avec son référent.

L'adaptation est fixée lors de l'inscription, jusqu'à atteindre une journée de présence et est adaptée en fonction des réactions de l'enfant. Progressivement, le référent passe le relais au reste de l'équipe.

Les propositions d'horaires d'adaptation sont réévaluées selon les réactions de l'enfant.

- **L'adulte référent** :

c'est un membre de l'équipe : auxiliaire de puériculture ou éducatrice de jeunes enfants ou assistante maternelle.

il est garant :

- de l'accueil et de l'accompagnement de l'enfant dès son arrivée sur la structure jusqu'à son départ.
- de l'établissement d'un environnement rassurant autour de l'enfant afin qu'il s'intègre au mieux au multi-accueil.

L'équipe accorde une attention particulière à l'enfant pendant l'adaptation car la séparation est un moment important pour lui et sa famille. Elle favorise l'évolution et la quête d'autonomie de l'enfant. Elle doit s'effectuer dans un climat de confiance, de sécurité.

### • Place des parents

Nous reconnaissons l'importance de la place et la participation des parents à la vie de la structure et nous les valorisons de différentes façons :

- La place des parents est reconnue dès la première arrivée sur la structure. Il nous semble indispensable qu'ils voient évoluer leur enfant au sein de la structure ; qu'ils connaissent le personnel qui prendra soin de leur enfant. Nous sommes à l'écoute de toutes questions, remarques, difficultés rencontrées. Ils sont invités à entrer dans la salle principale et à échanger avec l'équipe.
- Les parents sont sollicités pour participer aux différentes activités : accompagner à la bibliothèque, participer à la semaine du goût, accompagner leur enfant aux différentes manifestations.
- Des animations spécifiques ayant pour objectif de favoriser le lien parents enfants sont organisées par tout le secteur de la petite enfance de la commune de Gières. Elle ont lieu les samedis matins 2 fois par an.
- Nous souhaitons soutenir les parents dans leur rôle afin de permettre d'assurer une continuité, une cohérence éducative. La communication bienveillante et la relation de confiance entre l'équipe et les familles sont des moyens qui nous aident à atteindre cet objectif.
- Le regard des parents nous semble également indispensable afin de contribuer à l'amélioration du fonctionnement de la structure.
- Depuis 2003, un Conseil de Vie Sociale (CVS) a été créé au sein des équipements petite enfance de la commune de Gières.

**Le CVS** est un organe consultatif, composé de représentants de parents, d'élus et techniciens de la collectivité et des différents équipements petite enfance de la ville de Gières.

C'est un lieu d'échanges où l'on aborde le fonctionnement des services ainsi que les projets en direction de la petite enfance.

Il est constitué pour une année et se réunit deux fois par an.

## **4.2 Prise en compte des besoins fondamentaux**

### **• Le sommeil**

**le respect du rythme de sommeil est fondamental** : c'est une période de repos de l'organisme humain, nécessaire pour récupérer les facultés physiques et mentales. Les besoins de sommeil sont différents d'un enfant à l'autre.

Il est important de connaître les différentes phases de sommeil :

- l'endormissement
- le sommeil lent : réparateur de la fatigue physique
- le sommeil rapide : réparateur de la fatigue nerveuse, important pour l'équilibre psychologique de l'enfant
- la phase intermédiaire : dispositif d'éveil

Pour ces raisons, il nous semble important de respecter :

- les besoins de sommeil
- le réveil naturel de l'enfant
- les rites d'endormissement

Nous couchons l'enfant dans un lit adapté, respectant les normes européennes de sécurité. Le personnel doit accompagner l'enfant dans son endormissement et veiller régulièrement au bon déroulement de son sommeil.

#### **Objectifs :**

- respecter le besoin de repos de l'enfant
- respecter les rythmes individuels

#### **Moyens :**

- tenir compte des échanges avec les parents
- transmettre (oralement ou sur le cahier de transmission) et être cohérents au sein de l'équipe.
- observer et reconnaître les signes de fatigue
- respecter les rites de l'enfant (doudou, lumière, musique, bercement...)
- accompagner et rester avec les enfants si besoin
- informer l'enfant au moment d'aller se reposer
- respecter l'enfant au moment du lever (voix de l'adulte douce, câlin...)
- identifier les enfants qui dorment dans les chambres
- adopter une attitude rassurante
- transmettre aux parents

### **• Les repas**

L'équipe est sensible au bon déroulement des temps de repas et goûters. L'alimentation joue un rôle primordial non seulement dans la construction physique de l'enfant mais aussi dans l'établissement de la relation affective enfants/adultes et dans les rapports individu/alimentation. Au cours du repas, le personnel veille à créer une ambiance agréable et calme. Il adopte une attitude éducative. Le temps du repas doit être un moment de plaisir partagé. Ce plaisir est fondamental.

Pour cela, l'adulte respecte l'enfant dans ses différents besoins et désirs : respecte son goût, son appétit, son rythme et son besoin d'autonomie.

Présenter les aliments d'une façon agréable et les nommer sont des éléments importants. Par respect du goût, il est proposé de n'introduire qu'un seul aliment à la fois, de ne pas mélanger les aliments dans l'assiette.

L'enfant sain «connaît» ses besoins alimentaires. L'équipe respecte son refus (sans rentrer en conflit) et essaye de le comprendre.

Autour de ces temps se construisent des règles et des attitudes.

### Objectifs :

- moment de convivialité
- moment relationnel individuel ou collectif
- apprentissage des règles de la collectivité
- éveil au goût

### Moyens :

- laisser l'enfant adhérer ou non à son repas, respecter ses goûts et son appétit
- tenir le coin repas hors de la vue des enfants qui ne mangent pas
- être à sa disposition si besoin
- apporter une bonne présentation des plats (différentiation des aliments décoration...)
- respecter les envies et les goûts de l'enfant
- repérer des allergies
- transmettre aux parents
- respecter les habitudes alimentaires
- proposer aux petits, moyens un lieu de repas identique et calme

## • **Les changes et l'acquisition de la propreté**

Le moment de change est l'un des moments de la journée où l'enfant a une relation privilégiée avec l'adulte. C'est un moment de plaisir, de découverte, d'échanges. Le change doit s'effectuer dans des conditions de sécurité : l'enfant, s'il est en hauteur, doit toujours être tenu et jamais laissé seul.

Pour l'acquisition de la propreté, chaque enfant se développe à son rythme.

L'enfant montre qu'il est prêt à effectuer cet apprentissage par différents moyens :

- il informe l'adulte lorsque sa couche doit être changée,
- il a la capacité de retenir ses sphincters sur une courte période (couche sèche)
- il demande à l'adulte d'aller aux toilettes

Tout événement important (naissance, changement de conditions de vie, difficultés psychologiques) peut entraîner un retour en arrière, des phénomènes de «régression».

### Objectifs :

- éveil à l'apprentissage de la propreté pour les enfants qui en sont capables.
- autonomie de l'enfant

### Moyens :

- repérer continuellement les besoins de change des enfants
- prévenir les enfants
- proposer et respecter le désir de l'enfant
- transmettre les informations aux parents
- respecter l'envie ou non des enfants de vouloir aller ou non sur le pot ou sur les toilettes

### • **Le rythme de l'enfant**

Chaque enfant a un rythme de développement en fonction d'éléments qui lui sont propres, sa personnalité, sa croissance, ses modalités de communication, les sollicitations extérieures...

Bon développement ne veut pas dire précocité dans les acquisitions motrices mais harmonie et précision du geste, chaque évolution étant individuelle. L'enfant ne progresse pas dans tous les domaines en même temps, mais étape par étape : c'est la notion de paliers de développement.

**Le personnel s'adapte au rythme de l'enfant et à son évolution.**

### **Respecter la motricité libre de l'enfant**

L'enfant n'est pas mis dans une position qu'il ne peut pas prendre ou quitter de lui-même. Favoriser les pieds nus permet à l'enfant, outre les sensations tactiles, de se propulser lorsqu'il fait du quatre pattes et de favoriser sa stabilité.

Le personnel veille au confort vestimentaire de l'enfant accueilli afin qu'il ne soit pas gêné dans ses mouvements par ses vêtements.

### **Laisser l'enfant expérimenter par lui-même**

C'est le meilleur apprentissage pour que l'enfant connaisse son corps et son équilibre. L'adulte est « accompagnant » dans les différents besoins exprimés.

### **Favoriser découverte et exploration**

L'adulte laisse l'enfant aller librement jusqu'au bout de son apprentissage et n'intervient qu'en cas de nécessité.

L'attention que l'adulte porte à son activité est perçue par l'enfant qui se sent soutenu de manière indirecte et non intrusive. Le regard de l'adulte est structurant pour lui. Sa parole, la mise en mots de ce que fait l'enfant, de ce qu'il manifeste, participe à ce climat affectif.

L'enfant a besoin de moments où «il ne fait rien». L'enfant hyper stimulé voit son attention détournée de choses simples, comme la découverte de ses mains ou l'apprentissage d'une position, qui peut l'occuper de longues minutes.

- **Les jeux libres ou accompagnés :**

### **L'éveil et les jeux**

L'activité manipulatrice, la découverte de son corps permettent à l'enfant d'être maître de lui-même (attraper, s'asseoir, marcher, pousser, tirer, tomber) et de découvrir la réalité qui l'entoure (chaud, froid, liquide, solide). Pour que l'enfant prenne conscience de ses possibilités (de sa créativité et de son imagination), il est souhaitable et nécessaire de favoriser son autonomie.

L'adulte commente les expériences de l'enfant et suscite le dialogue. Il reste présent pour l'encourager et lui donner confiance en lui.

### **Évolution**

Tout petit, entre ses périodes de sommeil, l'enfant est installé à plat-dos sur le tapis de sol avec des objets à voir, à entendre, à manipuler, à sentir.

Petit à petit, l'enfant essaiera de se retourner, se retournera dos-ventre, puis ventre-dos ; plus tard, il se redressera sur les bras et sur les genoux, rampera, passera naturellement d'une étape à l'autre.

Dans les premiers mois, l'enfant observe, regarde ses mains, les suce, les attrape, suit des yeux : c'est une période de découverte. L'adulte l'installe de courts moments sur le tapis (sur le dos), avec à sa portée des jouets différents et colorés.

L'enfant apprend à maîtriser ses gestes, cherche à attraper les objets disposés autour de lui, et ses efforts l'amènent à se mettre sur le côté, puis à se retourner. Au fur et à mesure de son éveil, la mise « au tapis » est plus longue, l'enfant découvre le monde extérieur et les autres, devient plus habile dans ses gestes.

Petit à petit, l'enfant découvre l'espace (rampe, marche à quatre pattes) : c'est une activité dominante où la manipulation est très développée. L'enfant prend un grand plaisir au jeu, son activité est permanente, variée, peu suivie dans le temps. Il est sérieux et absorbé. Après cette étape, les relations avec les autres enfants sont plus importantes et c'est le début de « l'agressivité », des conflits et de la possession.

L'enfant cherche à imiter l'adulte ou les autres enfants. L'adulte favorise cette expression en le faisant participer à la vie quotidienne. Il veut devenir grand et fait l'apprentissage, par ses activités et sa parole, de son insertion à la vie sociale.

### **Jeux**

Le jeu est l'activité spontanée de l'enfant. Il a une valeur essentielle pour son développement. Dans la vie du jeune enfant, le jeu prend une place de plus en plus importante à mesure que le temps de sommeil diminue. Ces temps d'activité autonome n'ont pas seulement pour but d'occuper l'enfant, mais de favoriser la prise de conscience de lui-même, de son corps et des autres enfants de son entourage.

Le jeu peut être un intermédiaire affectif et une source de dialogue entre l'adulte et lui-même. L'enfant découvre et explore le matériel adapté à son âge.

La liberté du choix est la règle fondamentale du jeu.

« L'enfant existe par le jeu, il ne joue pas pour apprendre mais apprend parce qu'il joue ». (Epstein)

La « dispute » d'enfants autour de mêmes jouets est une réaction naturelle qui représente l'envie d'éprouver le même plaisir que l'autre ; l'important est de montrer à l'enfant qu'il est capable d'éprouver le même sentiment avec un jouet similaire.

L'enfant apprend à résoudre lui-même ses conflits.

Qu'il soit petit ou plus grand, l'adulte sera toujours attentif aux jeux de l'enfant, car par eux, l'enfant fait appel à son imaginaire, à sa créativité.

L'adulte n'a pas besoin de proposer des jeux sophistiqués, mais il est préférable d'offrir une variété des jouets et une diversité des matériaux. L'enfant doit pouvoir choisir ses jeux.

L'équipe organise 5 coins de jeux libres par salle : jeux d'exercices, jeux moteurs, jeux de construction, jeux de mise en scène, jeux de rôle.

## **Récapitulatif sur les jeux:**

- Jouer est un besoin fondamental aussi vital que boire, manger et dormir. Jouer contribue à la construction de chaque individu. C'est une activité indispensable au développement. En jouant, l'enfant découvre, emmagasine des informations sur son corps, son environnement et sur le groupe. Par le jeu, il prend confiance en lui, il existe, il éveille sa curiosité, il s'ouvre aux autres et crée des liens extra familiaux.
- Le jeu peut être libre ou encadré d'un adulte. Des activités quotidiennes sont proposées par groupe d'enfants du même âge et en fonction du stade de développement. L'activité et le jeu ne sont jamais imposés.

### Objectifs :

- éveiller les sens
- permettre l'apprentissage de la vie en groupe, rencontrer l'autre
- permettre l'apprentissage du respect des consignes liées à l'activité
- permettre l'expression, la communication, favoriser l'échange
- faire en sorte que l'enfant prenne du plaisir dans son jeu
- favoriser l'autonomie
- imiter, faire semblant, construire, déconstruire

### Moyens :

- permettre à l'enfant d'observer
- laisser l'enfant faire seul
- proposer des activités adaptées
- respecter la création ou la façon dont le jeu ou l'activité est abordée
- respecter les rythmes des enfants
- communiquer entre adultes, entre eux
- respecter les horaires fixés en équipe pour les activités encadrées (entre 10h et 10h45)
- organiser son activité dans un endroit calme

- **Respect des besoins et des croyances**

Nous accueillons les familles en respectant leurs croyances, culture, particularités.

### **4.3. Travail inter-âge**

Afin de permettre les interactions entre les enfants d'âges différents et de respecter le mieux possible les besoins de l'enfant, nous désirons travailler en groupe inter-âge. En revanche, il est confié à chaque membre du personnel un groupe d'enfants différent suivant les jours (soit le groupe des bébés, des moyens ou des grands).

Le référent par groupe d'âge permet à l'enfant :

- un repère pour la journée ou la ½ journée.
- une continuité dans les soins de la journée
- la sécurité
- une meilleure réponse à ses besoins
- un lien privilégié

Cela permet pour les parents :

- un meilleur accueil
- un compte rendu plus juste de ce que l'enfant a vécu

Cela permet pour le professionnel :

- un meilleur suivi de l'enfant
- une meilleure organisation de l'ensemble de l'équipe

## **V. PARTENARIAT AVEC LES AUTRES STRUCTURES ET LES PROJETS ANNUELS**

### **5.1. Partenariat avec les autres structures**

Tous les jours de 9h30 à 11h, les enfants sont regroupés par groupe d'âge semblable. Un temps collectif leur est proposé avec une animation adaptée aux compétences des enfants (musique, peinture, gymnastique, lecture, marionnettes, graines...)

Toutefois des activités fixes sont prévues à l'avance sur l'année avec les partenaires extérieurs notamment :

- Nous travaillons en collaboration avec la bibliothèque. Les séances se déroulent en alternance entre le multi-accueil et la bibliothèque 1 fois par mois.
- Nous organisons des rencontres inter-générationnelles. Des animations sont proposées avec les enfants du multi-accueil et les résidents de la résidence autonomie Roger Meffreys.
- Depuis plusieurs années, la maison petite enfance élabore des projets qui font participer différents partenaires de la ville (écoles, autres structures petite enfance, bibliothèque, service périscolaire, résidence autonomie des personnes âgées...). Ainsi, ces partenaires ont pu monter un projet autour de la musique, un autour du thème du jeu et aussi de l'art plastique... La participation à « la grande lessive », au festival « vivons ensemble avec nos différences » font aussi parties des manifestations annuelles auxquelles participe l'équipe du multi-

accueil.

- Une commission petite enfance réunissant les directrices des écoles maternelles, les structures petite enfance, le relais petite enfance, le centre de loisirs et le service périscolaire permet un travail riche en échanges et en partage de projets. Ainsi, nous avons pu mettre en place une passerelle entre structures petite enfance et école maternelle, et créer une matinée « à la découverte des professionnels de la petite enfance »...

## **5.2. Projet nature et développement durable**

- Le projet en lien avec la nature

« Le jeune enfant prend connaissance du monde par sa sensibilité, où sont liés le corporel, le cognitif, l'affectif, l'émotionnel et le social. Être au contact de la nature, c'est apprendre à la connaître, à l'aimer et à la respecter. »

Notre structure petite enfance est située dans un parc où la nature est très présente.

Arbres, insectes, végétation, oiseaux... font partie des sujets et des observations quotidiens avec les enfants.

L'équipe jardine avec les enfants, les sensibilise à la culture de fruits, légumes, herbes aromatiques qui sont aussi partagés avec les parents.

Des ateliers créatifs et animations sont aussi proposés avec ce que les enfants trouvent dans la nature (land art, bricolages, jeux de manipulation).

Les collègues des espaces verts de la ville sont sollicités pour animer des ateliers « découverte des plantations et petites bêtes de la terre ».

- Le développement durable au sein du multi-accueil

La priorité du personnel du multi-accueil ou des assistantes maternelles est d'accueillir les enfants dans des conditions optimum d'hygiène, de sécurité et d'épanouissement. Le bien-être et la santé des enfants sont au cœur des préoccupations de ces lieux d'accueil à Gières.

Adopter des pratiques écoresponsables fait partie du quotidien des équipes à cet objectif. Toutes les « petites » et grandes actions que chacun met en œuvre par conviction et aussi par volonté politique sont mises en place.

Ces petits gestes permettent aussi la participation active des parents.

Au sein du multi-accueil :

L'entretien des locaux est fait selon un protocole établi avec savon noir, vinaigre blanc, vapeur.

L'équipe accepte toute famille souhaitant apporter les couches lavables pour leur enfant.

Le tri sélectif, le compost et le recyclage font partie intégrante du quotidien.

La structure est un bâtiment basse consommation.

L'équipe privilégie les activités extérieures, les matériaux de récupération. En effet, la récupération permet de construire à volonté et à moindre coût et de faire participer les familles.

## 5.2. Déroulement d'une journée

Temps de la journée	Tâches repères pour le personnel
<b>À partir de 7h30</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accueil des familles dans la grande salle de 7h30 à 9h (passage des « grands dans la petite salle à partir de 8h45)</li> <li>➤ Recueil des infos des parents sur le cahier de consignes</li> </ul>
<b>Vers 9h30-10h00</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Temps de regroupement pour présenter la journée aux enfants avec verre d'eau et chansons</li> <li>➤ Mise en place d'une animation par groupe d'âge</li> </ul>
<b>11h-12h</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Repas des enfants</li> <li>➤ Accompagnement des enfants pour la sieste si besoin</li> </ul>
<b>À 12h</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Repas de la personne qui a fait l'ouverture</li> <li>➤ Gestion des siestes et repas qui restent à donner. Relais ensuite pour aller manger</li> </ul>
<b>Entre 12h et 13h30</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Temps privilégiés pour les relations individuelles</li> <li>➤ Surveillance des siestes</li> </ul>
<b>Entre 17h et 17h15</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rangement des salles par l'agent qui termine à 17h30</li> <li>➤ Tour de la structure pour vérifier les portes, fenêtres, chauffage</li> </ul>
<b>Fermeture à 18h30</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ vérification et fermeture des chambres</li> <li>➤ Vérification que tous les enfants sont bien partis en barrant sur les cahiers</li> <li>➤ Remplir le cahier de présence du lendemain</li> <li>➤ Mise en place des différents coins ludiques</li> </ul>

Au cours de la journée chaque membre de l'équipe a la responsabilité d'un groupe d'enfants et de ses tâches relatives à son profil de poste.

Dans la mesure du possible, il est préférable que chaque personne accueille et rende les enfants de son groupe.

- Cela permet de rendre les enfants en sachant exactement expliquer comment s'est passée la matinée ou l'après-midi.
- Cela permet aux parents de ne pas avoir plusieurs membres de l'équipe qui donnent leur version du moment passé dans la structure.
- L'accueil se fait dans la grande salle et non pas au niveau de l'entrée.
- Cela permet que tous les membres de l'équipe soient présents à un moment important
- Cela incite les parents à rentrer et à s'intéresser à la vie de la structure.
- Cela aide les enfants à la séparation.

Les enfants sont rendus aux parents dans la petite salle ou grande salle selon l'heure.

## **ORGANISATION D'UNE JOURNÉE POUR LES ENFANTS.**

<b>7h30-8h45</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accueil des enfants individualisé et jeux libres</li> <li>➤ Respect des besoins de sommeil des enfants (toute la journée)</li> </ul>
<b>9h15</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Passage aux toilettes pour les grands (si possible par la personne qui a le groupe des grands)</li> <li>➤ Couchers individuels en fonction des besoins des plus petits</li> <li>➤ Changes, passage aux toilettes</li> </ul>
<b>9h30</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Temps de regroupement autour d'un verre d'eau. (Moment calme avec les enfants chansons, présentation de la journée)</li> </ul>
<b>10h15/10h45</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Animations par groupe d'âge.</li> <li>➤ Changes, passage aux toilettes</li> </ul>
<b>11h00 à 11h30</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Repas pour les enfants en journée continue</li> </ul>
<b>11h30-12h00</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Changes, passage aux toilettes</li> <li>➤ Départ des enfants en demi-journée</li> <li>➤ Couchers des enfants plus grands suivant les besoins</li> </ul>
<b>13h30/14h</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accueil des enfants de l'après midi</li> </ul>
<b>14h30</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Lever des enfants échelonné</li> <li>➤ Changes, passage aux toilettes</li> <li>➤ Animations pour les enfants réveillés</li> </ul>
<b>15h30-16h</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Goûters</li> </ul>
<b>16h00-16h30</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Changes, passage aux toilettes</li> </ul>
<b>17h-17h30</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Départs échelonnés</li> </ul>
<b>17h30-18h30</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Derniers départs</li> </ul>

### 5.3. Planning du personnel

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi
APU	grands 9h15-17h	Temps partiel	volante 9h-12h 13h45-17h30	moyens 8h25 -12h 14h- 7h40	volante 8h45-12h15 13h45-17h30
APU	moyens 8h45-12h15 13h45-17h30	grands 9h15-17h	bébés 11h20-18h35	Temps non complet	bébés 7h25-14h10
APU	bébés 11h20-18h35	moyens 8h45-12h15 13h45-17h30	Temps partiel	bébés 7h25-14h10	grands 9h15-17h
APU	Temps partiel	bébés 11h20-18h35	bébés 7h25 14h40	volante 8h45-12h15 13h45-17h30	moyens 8h25 -12h 14h-17h40
EJE 36H15	volante 8h25 -12h 14h- 17h40	bébés 7h25 - 14h10	moyens 8h25 -12h 14h- 17h40	grands 9h15-17h	bébés 11h20-18h35
APU	bébés 7h25-14h10	volante 8h25-12h 14h- 17h40	grands 9h15-17h	bébés 11h20-18h35	Temps partiel
DIRECTRICE ADJOINTE		8h-12h 14h-18h	7h45-12h30	8h-12h 14h-17h30	8h-16h45
DIRECTRICE	8h-12h 14h-18h	9h-17h	9h-12h 14h30-18h	9h-16h	9h-12h 13h30-18h30
CAP AEPE POLYVALENT	7h25-12h30	7h25 -13h30	7h25 -12h35	7h25-13h45	7h25-13h45
	14h10-18h35	10h-12h15 14h-18h35	13h30 - 18h35	10h-12h 14h15-18h35	10h-12h 14h15-18h35
AGENT POLYVALENT	7h25 -14h20	7h25-14h15	7h25 -12h35	7h25 -14h15	7h25 -14h06
	10h35 -13h 14h-18h35	10h30 -13h 14h- 18h35	13h58 - 18h35	10h30 -13h 14h- 18h35	10h45-13h 14h- 18h35

## **VII. CONCLUSION**

Depuis son ouverture, le service petite enfance a été en évolution constante, tant au niveau des locaux qu'au niveau de l'organisation de l'équipe. Aujourd'hui, nous privilégions le travail de qualité. En effet, le personnel qualifié, permet de proposer au public de multiples activités destinées à l'éveil des enfants avec des projets construits et suivis.

La municipalité, à travers le choix de la construction de ce multi accueil, a permis un service d'accueil plus adapté aux demandes des parents, une meilleure organisation du travail de l'équipe éducative et un accueil de qualité pour les enfants.

Le partenariat avec les autres structures petites enfance associatives fait partie intégrante du projet d'accueil.

Ce projet est un processus de réflexion sur les objectifs et les moyens de l'action éducative, nécessairement évolutif.